

Association Saxifrages Universelles
BP 40112 – 81604 Gaillac Cedex

E-mail : contact@saxifrage.fr

Objet : Communiqué de presse du journal *Saxifrage*

Albi : le gérant du circuit automobile traîne un journal indépendant en correctionnelle pour diffamation

Saxifrage est un journal trimestriel indépendant, fondé en 2015, édité dans le Tarn. Sans subvention ni publicité, il propose une approche documentée et critique de son territoire, en donnant la parole aux acteurs de la vie locale (reportages, interviews, analyses, tribunes, littérature, photographies, dessins de presse, etc.).

Dans son numéro 13, paru le 15 décembre 2018, *Saxifrage* a consacré un dossier au très controversé circuit automobile d'Albi, qui avait déjà connu un traitement médiatique national (*Libération*, France 2, France 3, M6, Médiacités, etc.). Ce dossier rapportait notamment les points de vue de M. Gérard Poujade (maire de la commune du Séquestre sur laquelle est situé le circuit), M. Pascal Pragnère (conseiller municipal EELV d'Albi), et l'Association des Riverains de l'Autodrome d'Albi-Le Séquestre – la Mairie d'Albi (propriétaire du circuit) et DS Events (société gestionnaire du circuit) n'ayant quant à elles pas souhaité répondre aux sollicitations du comité de rédaction.

Saxifrage a reçu une citation directe à comparaître le 2 avril à 14 heures, devant le tribunal correctionnel d'Albi, pour diffamation, à la requête de M. Didier Sirgue, par ailleurs dirigeant de DS Events (société gestionnaire du circuit). Cette plainte vise l'entretien que Pascal Pragnère nous a accordé, et dans lequel ce dernier apporte un point de vue critique et argumenté sur les activités de DS Events et de la municipalité. Par l'intermédiaire de ses avocats, M. Didier Sirgue réclame 10 000 euros à *Saxifrage*, ce qui représente une somme colossale sans proportion avec les ressources financières du trimestriel, sans même parler des frais de justice entraînés par une telle procédure.

Le simple fait qu'un riche et puissant homme d'affaires s'en prenne à un modeste journal qui a eu le malheur de lui déplaire en rapportant les paroles d'un citoyen – qui plus est d'un élu ! – pose en soi un sérieux problème de fond. Mais en outre, une telle condamnation se ferait au prix de la liberté de la presse, et aurait pour conséquence la disparition pure et simple d'un média local, nécessaire à l'expression de la pluralité des points de vue et à l'exercice d'une démocratie réelle par l'accès à une information indépendante.

Le comité de rédaction de *Saxifrage*